

Accueil de chercheurs et enseignants-chercheurs en affectation au Sud Appel à candidatures 2012 pour l'accueil initial et les prolongations

Dans le cadre de sa double fonction d'opérateur de recherche et d'agence inter-établissements de recherche pour le développement (AIRD), l'IRD souhaite développer l' [accueil en affectation au Sud](#) de chercheurs et d'enseignants-chercheurs qui mènent des programmes de recherche pour le développement, de formation et d'innovation.

Les candidats peuvent :

- mener, dans le cadre d'unités mixtes de recherche à cotutelle IRD, un programme de recherche commun avec une équipe de l'IRD et ses partenaires du Sud ;
- mener un projet validé dans le cadre de l'appel à projets CPU-AIRD ;
- être lauréat du programme [PEERS](#) de l'AIRD, dont l' [appel à projets 2012](#) est actuellement en cours.

En 2012, l'IRD accueille des chercheurs et enseignants-chercheurs pour une affectation dans un pays du Sud (Afrique subsaharienne, Méditerranée, Asie, Amérique latine) ou dans l'outre-mer tropical français, sur les domaines suivants :

- Développement et gouvernances
- Vulnérabilités, inégalités et croissance
- Frontières et dynamiques sociales et spatiales
- Maladies infectieuses, en particulier émergentes et négligées
- Maladies de civilisation
- Nutrition
- Interactions plantes santé
- Variabilité et changement climatiques
- Risques et aléas naturels
- Ressources en eau
- Productions et sécurité alimentaires
- Écosystèmes et biodiversité
- Matières premières minérales et énergétiques

Accueil de chercheurs et enseignants-chercheurs en affectation au Sud

Écrit par Anne-Marie Tièges

Vendredi, 10 Février 2012 14:15 - Mis à jour Vendredi, 10 Février 2012 14:31

Ces accueils se feront essentiellement par voie de délégation d'enseignants-chercheurs ou de mise à disposition de chercheurs de toutes nationalités, relevant d'un organisme public et titulaires dans leur établissement d'origine.

La durée initiale de l'accueil est au minimum de un à deux ans, renouvelable une fois pour une durée totale maximale de quatre ans consécutifs.

Les accueils initiaux débuteront au plus tôt le 1^{er} octobre 2012.

Pour les candidatures s'inscrivant dans le cadre du programme PEERS, la durée initiale de l'accueil est d'une année, renouvelable une fois pour un an. Et les accueils interviendront au plus tôt au 1^{er} février 2013.

L'Institut prendra en charge les indemnités liées à l'affectation au Sud.

À noter : toute demande de prolongation pour les agents actuellement accueillis à l'IRD en délégation ou en mise à disposition doit faire l'objet d'un nouveau dossier de candidature.

Le [dossier de candidature](#) ainsi qu'une [notice d'information](#) sont disponibles sur le [site web de l'IRD](#).

Le dossier de candidature doit être envoyé à accueil@ird.fr.

Date limite de candidature : 6 mars 2012.

Accueil de chercheurs et enseignants-chercheurs en affectation au Sud

Écrit par Anne-Marie Tièges

Vendredi, 10 Février 2012 14:15 - Mis à jour Vendredi, 10 Février 2012 14:31

Contact : accueil@ird.fr.

Anne-Marie Tièges

Directrice des ressources humaines (DRH)